



Sous-groupe Gestion de l'information et des infrastructures

Termes de référence

Mandat

Institué par l'APIRG, l'IIM/SG a pour mission de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et d'exercer des activités spécifiques devant permettre à l'APIRG de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités dans les domaines CNS, AIM et MET.

Fonctions clés

Pour s'acquitter de ces fonctions, le Sous-Groupe doit, selon les directives d'APIRG :

Dans l'exercice de ses fonctions et sous l'autorité d'APIRG, le Sous-groupe devra :

- a) Promouvoir la mise en œuvre des modules spécifiques des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI suivant le mandat que lui a confié l'APIRG ;
- b) Assurer l'exécution des projets devant soutenir les États dans les domaines MET, AIM et CNS conformément à la méthodologie ASBU et aux objectifs régionaux de performance qui permettront aux États de mettre en œuvre les SARP et les exigences régionales ;
- c) Prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour assurer une planification et une mise en œuvre cohérentes des programmes MET, AIM et CNS dans la région AFI dans le but d'atteindre l'objectif de navigation aérienne sans discontinuité, assurer l'interopérabilité et l'harmonisation au niveau de la Région AFI et avec d'autres régions;
- d) Suivre le caractère adéquat des exigences dans le domaine MET, AIM et CNS en prenant en compte les changements des besoins des usagers, l'évolution des exigences opérationnelles et technologiques conformément à la méthodologie des ASBU ;
- e) Identifier et collecter État par État les informations sur les carences dans les domaines MET AIM et CNS conformément à la méthodologie uniforme approuvée par le Conseil et aux orientations de l'APIRG, analyser et proposer des solutions ; faire rapport sur les progrès accomplis et les obstacles que ne peut surmonter le Sous-groupe.

Tâches

- a) Analyser et actualiser la liste des carences AIM, CNS et MET dans la Région AFI et identifier les projets de régionaux pour y remédier ;
- b) Assurer la coordination (au moyen de téléconférences ou d'ateliers) la planification et la mise en œuvre de projets régionaux dans les domaines AIM, CNS et MET par des équipes de projets spécialisés ;
- c) Faire le point sur la mise en œuvre et l'efficacité des infrastructures AIM, CNS et MET ;
- d) Tenir des réunions de coordination avec le Sous-groupe AAO/SG ;

- e) Collecter la documentation sur l'établissement de rapports et le suivi des projets IIM et élaborer les rapports des projets ;
- f) Assurer que la planification et la mise en œuvre des projets AIM, CNS, et MET dans la Région sont cohérentes et compatibles avec les projets mis en œuvre dans le cadre du concept opérationnel de l'ATM, du Plan mondial de navigation aérienne et des modules AIM, CNS et MET connexes des ASBU.
- g) Élaborer un plan régional de transition vers les messages opérationnels au format numérique (plans de vol, OPMET et NOTAM) en coordination avec les organes auxiliaires compétents d'APIRG.

Méthodes de travail

Le Sous-groupe doit se réunir au moins une fois par an en tenant compte du calendrier des autres activités d'APIRG. Il doit utiliser les moyens électroniques disponibles, notamment les téléconférences pour préparer et progresser dans son travail entre les réunions afin de tenir ses membres au fait des sujets de préoccupation, ainsi que pour débattre des questions spécifiques.

Vu que le sous-groupe représente les intérêts de la Région et que tous les États membres d'APIRG ne sont pas forcément représentés au niveau de cet organe, les fonctionnaires des États participants sont censés travailler davantage comme experts dans leur domaine de compétence par opposition aux délégués prenant part aux réunions et ne représentant que les seuls intérêts de leurs États. Le Sous-groupe doit pouvoir travailler avec moins de formalisme dans un souci d'efficacité.

Composition

La réunion régionale restreinte LIM AFI (COM/MET/RAC) RAN tenue en 1988 est convenue que les participants aux réunions des organes auxiliaires de l'APIRG devaient être des spécialistes des sujets traités et rompus aux questions devant être examinées, alors que tout État censé faire une contribution valable doit avoir l'opportunité de participer. La taille du Sous-groupe devrait être la plus petite possible pour les besoins d'efficacité pour des points tels que l'examen de l'ordre du jour, les coûts, la logistique et le retour au mode de travail informel.

Programme de travail

Le programme de travail figure à l'**annexe A** du présent mandat du sous-groupe.

Annexe A aux TdR de l'IIM/SG - PROGRAMME DE TRAVAIL DU SOUS-GROUPE

N°	Description de la tâche	Priorité	Dates cibles	Dates cibles révisées (IIM/SG/3)	Statut	Dates cibles de l'IIM/SG/4
1.	Réunions de coordination des PTC d'équipes projet	A	Trimestrielle	Au moins une fois par trimestre	En cours	Trimestrielle
2.	Développement du plan directeur du projet IIM	A	31/07/2021		Complété	-
3.	Description des projets en cours (composition et première estimation des coûts)	A	30/09/2018	31/01/2021	Partiellement achevé	30/09/2021
4.	Description des nouveaux projets identifiés (composition et première estimation des coûts)	A	30/04/2021		Partiellement achevé	30/09/2021
5.	Détermination des liens entre les projets IIM	B	30/09/2018	31/12/2021	Partiellement achevé	30/09/2021
6.	Détermination des liens entre les projets IIM et AAO	B	31/03/2021		Partiellement achevé	30/09/2021
7.	Planification des projets (élaboration de calendriers et planification)	A	31/10/2018	31/12/2021	Partiellement achevé	31/12/2021
8.	Détermination des référentiels de base du projet (Compilation de questionnaires incluant les bénéfices attendus)	A	31/12/2018	31/12/2021	Partiellement achevé	30/09/2021
9.	Estimation du coût final du projet	B	1/12/2018	1/12/2021	Partiellement achevé	30/09/2021
10.	Rapport sur les résultats des projets	C	1er trimestre 2019 puis En cours		En cours	Trimestrielle
11.	Cinquième réunion de l'IIM/SG d'APIRG	A				Deuxième semaine de juillet 2022

Priorité :

- A - Tâches hautement prioritaires, sur lesquelles le travail doit être accéléré ;
- B - Tâches de priorité moyenne, sur lesquelles le travail doit être entrepris dès que possible, mais sans nuire aux tâches de priorité A ; et
- C - Tâches de moindre priorité, sur lesquelles le travail doit être entrepris en fonction du temps et des ressources disponibles, mais sans nuire aux tâches prioritaires A et B.